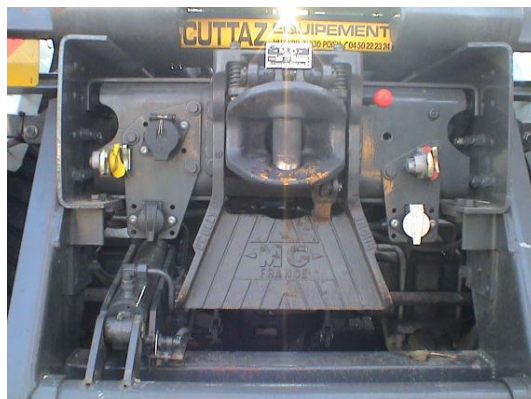


### 1.2.11. MAINS D'ACCOUPLEMENT

**Mains d'accouplement** : Dispositifs permettant la jonction des liaisons pneumatiques entre un véhicule tracteur et un véhicule remorqué. Les véhicules tracteurs ou remorqués actuels sont en général équipés de deux conduites de liaison : la main automatique (rouge) est sur la conduite d'alimentation, la main directe (jaune) est sur la conduite de commande. Certains véhicules peuvent être équipés d'une troisième main (couleur noire) correspondant au circuit de secours (ancien code français à 3 conduites). Sur un tracteur pour semi-remorque les mains d'accouplement sont montées sur des flexibles, sur un porteur elles sont fixées au châssis.



#### 1.2.11.1. ETAT

##### 1.2.11.1.1. Déterioration notable | S |

- Cassure susceptible de générer un décrochement de la main, ou rendant son accrochage difficile.
- Impossibilité de décrocher une main. (contrôle non systématique notamment pour la main noire)
- détrompeurs cassés ou usés.

##### 1.2.11.1.2. Déterioration | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration mineur d'une main d'accouplement ne rentrant pas dans le cadre du point 1.2.11.1.1.

##### 1.2.11.1.3. Défaut important d'étanchéité | R |

Système pneumatique : fuite non compensée par le compresseur d'air, le moteur du véhicule tournant au ralenti.

##### 1.2.11.1.4. Défaut notable d'étanchéité | S |

- Fuite compensée par le compresseur d'air, le moteur du véhicule tournant au ralenti.

##### 1.2.11.1.5. Défaut mineur d'étanchéité | O |

Observation à mentionner en cas de léger fuite au niveau d'une main d'accouplement ne rentrant pas dans le cadre des points 1.2.11.1.3. et 1.2.11.1.4.

### 1.2.11.3. FIXATION

#### 1.2.11.3.1. Défaut de fixation | O |

Observation à mentionner en cas de mauvaise fixation d'une main d'accouplement sur le véhicule (desserrage,...).

#### 1.2.11.4. DIVERS

##### 1.2.11.4.1. Montage inadapté | R |

- Mains inadaptées, non compatibles,
- Présence de robinets d'isolement.
- Adaptateurs interdits.
- Dispositifs d'accouplement pneumatiques non conformes autre que mains ISO ou BNA pour le 3<sup>ème</sup> circuit code français (attelages automatiques non concernés).

##### 1.2.11.4.2. Absence | S |

- Absence de main d'accouplement sur le véhicule à moteur lorsque :
- le véhicule est équipé d'un crochet pour remorque de plus de 3,5 tonnes ;
- et que le P.T.R.A. mentionné sur la carte grise autorise à tracter des véhicules de catégories O3 et O4.

##### 1.2.11.4.4. Repérage inadapté | O |

Observation à mentionner lorsque la couleur de la main direct (jaune) et automatique (rouge) ne sont pas correct.

##### 1.2.11.4.3. Absence main BNA | O |

Observation à mentionner en cas d'absence d'une main de type BNA (3<sup>ème</sup> circuit du code français < 1975) si le véhicule remorquer est équipé d'un frein de secours indépendant.

